



Prime exceptionnelle liée à l'activité refusée

Par **CHARLES MARIANNA**, le **29/05/2017** à **16:30**

Bonjour, j'ai démissionné de mon entreprise

J'ai reçu mon solde de tout compte ce jour 29.05.2017 (fin préavis 27.05.2017) avec indemnités de congés payés et dernier salaire, mais ma prime exceptionnelle liée à l'activité de 1200€ qui était versée tous les 6 mois (fin juillet et fin décembre) a été refusée...

Puis-je l'assimiler à une prime d'usage ? Et mon employeur a-t-il le droit de la supprimer ?

J'ai tout de même travaillé 5 mois sans ménager ma peine ! La direction estime qu'apparemment je ne me serais pas donné à 100% !

Avec tous mes remerciements par avance pour votre réponse

Cordialement

Par **P.M.**, le **29/05/2017** à **18:56**

Bonjour,

Il faudrait connaître l'origine et les modalités de cette prime pour savoir si elle devrait être versée prorata temporis et si elle est constante (versée depuis plusieurs années), versée à tout le Personnel ou à une partie de celui-ci et si son montant est toujours le même ou calculé de la même manière...

Par **CHARLES MARIANNA**, le **31/05/2017** à **20:50**

Bonjour et merci pour votre réponse,

Cette prime est versée à tous les employés sans exception tous les 6 mois même les intérimaires. Il s'agit d'un calcul aux points (48€ le point depuis 2015, avant 46€).

Les ouvriers ont 16 points (avant 2015 seulement 13 points) pour une prime maximale de 768€. Les employés de bureau (moi-même) ont une base de calcul sur 25 points, soit 1200€

J'ai toujours touché le maximum avec les compliments associés "on est très satisfait de votre travail, votre disponibilité, vos relations privilégiées avec nos fournisseurs....bla bla bla"

Nous avons également été informés par voie d'affichage de la remise d'un chèque cadeau de 120€ pour compenser la création d'un CE qui n'a toujours pas vu le jour depuis 2 ans!

Je me suis permis de le réclamer pour l'année travaillée. Réponse: Comme je ne serai pas présente lors de sa remise fin juillet, je ne peux pas y prétendre. Cela est-il correct?

Merci infiniment pour votre réponse

Cordialement

Par **P.M.**, le **31/05/2017 à 21:05**

Bonjour,

Il faudrait savoir comment cela se passe notamment pour les intérimaires en cas d'arrivée ou de départ en cours de semestre ou s'il est mentionné quelque part une obligation de présence au moment du versement de la prime...

Par **CHARLES MARIANNA**, le **31/05/2017 à 22:07**

Rien n'est noté, ni dans les contrats, ni dans la convention collective. Mais pour avoir été intérimaire pendant 12 mois (avant de signer mon CDI) et pour avoir été embauchée en cours de semestre, les primes exceptionnelles comme les primes d'assiduité (100€ par trimestre) sont versées au prorata temporis

Cdlit

Par **P.M.**, le **31/05/2017 à 22:46**

Mais cela ne dit pas si en cas de départ en cours de période c'est le cas, en tout cas vous pourriez essayer de prétendre y avoir droit car cette prime fait partie de votre rémunération et qu'elle s'acquiert au fur et à mesure...

Par **CHARLES MARIANNA**, le **01/06/2017 à 18:52**

Bonjour et merci encore pour vos réponses.

En fait, c'est difficile de savoir car il n'y a aucun écrit sur cette prime.

Mais je vais tenter n'ayant rien à perdre!

Pour plus de détail, j'ai démissionné suite à une mésentente avec mon PDG. L'année dernière j'ai été hospitalisée pour épuisement professionnel... 170 heures supp non réglées en 8 mois car nous n'étions pas assez nombreux au service logistique. Je ne pensais pas que cela puisse m'arriver. On a eu peur alors on m'a vite viré sur mon salaire une prime exceptionnelle de 2500€ pour compensation des heures. J'ai bossé comme une dingue, on m'avait promis une merveilleuse évolution professionnelle. J'ai fait du boulot de cadre pour un salaire d'assistante administrative, on m'a ajouté des tâches encore et encore, pour un maigre résultat. J'ai donc décidé de démissionner et ça n'a pas plu je crois!

Voilà pour la petite histoire

Merci encore

Excellente soirée à vous

Cdlit

Par **CHARLES MARIANNA**, le **01/06/2017 à 19:39**

Bonjour et merci encore pour vos réponses.

En fait, c'est difficile de savoir car il n'y a aucun écrit sur cette prime.

Mais je vais tenter n'ayant rien à perdre!

Pour plus de détail, J'ai démissionné suite à une mésentente avec mon PDG. L'année dernière j'ai été hospitalisée pour épuisement professionnel...170 heures supp non réglées en 8 mois car nous n'étions pas assez nombreux au service logistique. Je ne pensais pas que cela puisse m'arriver. On a eu peur alors on m'a vite viré sur mon salaire une prime exceptionnelle de 2500€ pour compensation des heures. J'ai bossé comme une dingue, on m'avait promis une merveilleuse évolution professionnelle. J'ai fait du boulot de cadre pour un salaire d'assistante administrative, on m'a ajouté des tâches encore et encore, pour un maigre résultat. J'ai donc décidé de démissionner et ça n'a pas plu je crois!

Voilà pour la petite histoire

Merci encore

Excellente soirée à vous

Cdl't